

# Entretien et réparation du petit matériel (en non mixité choisie)

OBJECTIF: Acquérir des compétences et connaissances de base pour l'entretien du petit matériel agricole, afin de gagner en autonomie sur sa ferme. Cette formation s'adresse aux agricultrices et porteuses de projet

### **PROGRAMME**

Journée 1 : Sécurité et entretien des outils

- Connaître les règles de sécurité et d'utilisation des outils
- Comprendre les étapes d'entretien des outils : tronçonneuse, débroussailleuse, taille-haie...
- · Atelier d'entretien de ses propres outils

Journée 2 : Approfondissement sur l'utilisation des outils

- Pratique des outils et maîtrise des techniques d'entretien
- · Atelier pratique









Dates: 8 et 9 décembre 2025

Durée : 14 heures 9h30-17h30



3643 Rte de la Gresigne 82230 Monclar-de-Quercy

**Intervenante** : Hélène GAUTIER, formatrice spécialisée dans l'utilisation de la tronçonneuse et du petit matériel

Responsable de stage : Mathilde LEPINE, chargée

de formation, 06 46 74 70 69 adear82.ml@jeminstallepaysan.org

Organisation de formation : ARDEAR Occitanie

N° OF: 91300275330

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES Exposé sur les parties théoriques, démonstrations et travaux pratiques encadrés pour la mise en pratique de l'entretien et de la réparation du petit matériel. Des temps d'échange entre les participantes

PUBLIC À destination des agricultrices du Tarn-et-Garonne et des départements limitrophes

PRÉREQUIS aucun prérequis nécessaire

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES Venir avec une tenue adaptée à l'entretien du matériel agricole. Apporter ses outils à entretenir et/ou à réparer

MODALITÉS D'ÉVALUTATION Fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

ATTESTATION DE RÉALISATION Une attestation de réalisation de formation sera fournie à chaque participant en fin de formation

ACCESSIBILITE HANDICAP Pour réussir votre formation, notre organisme est en capacité d'adapter ses prestations aux éventuelles situations de handicap, temporaires ou permanentes. Merci de nous contacter afin d'étudier ensemble les possibilités d'adaptation.

COUT ET PRISE EN CHARGE Frais pédagogique : 392€ TTC / stagiaires. Formation prise en charge par VIVEA selon éligibilité et montant du plafond restant. Eligible France Travail. Pour les personnes qui ne seraient pas éligibles, merci de nous contacter.

INFORMATIONS SUR LE TAUX DE SATISFACTION Le taux de satisfaction pour les formations techniques dispensées par le réseau ARDEAR Occitanie en 2024 est de 96,91 %.

Bulletin d'inscription mis à jour le 09/09/2025

☐ Salarié(e) agricole

☐ ARE(Pôle emploi)

Autre, précisez :

## \_\_\_\_\_\_ **BULLETIN D'INSCRIPTION** Entretien et réparation du petit matériel (en non mixité choisie) DATES: 8 et 9 décembre 2025 NOM: PRENOM: ENTREPRISE: ..... Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir? ADRESSE: ..... CODE POSTAL: COMMUNE: ..... Inscription: avant le 08/12/25 TELEPHONE: EMAIL: https://forms.gle/tDWjpDAKP54JSq7p7 N° SIRET:..... Inscription en ligne DATE DE NAISSANCE : ..... VILLE DE NAISSANCE : ..... VOTRE STATUT MSA: ..... ou renvoyer à l'adresse ci dessous : ☐ Chef d'exploitation

Cotisant(e) solidaire

PPP agréé

Porteur de projet avec

|  | o datonse 17.52.7.11 oz a communiquer mes cocraomices |       |       |      |       |      |      |            |  |
|--|---|-------|-------|------|-------|------|------|------------|--|
|  | pour un éventuel covoiturage.                         |       |       |      |       |      |      |            |  |
|  | J'atteste   | avoir | pris  | con  | naiss | ance | des  | conditions |  |
|  | générales   | de    | forma | tion | de    | ľARI | DEAR | Occitanie  |  |
|  |   |       |       |      |       |      |      |            |  |

| −ait à         | Le |
|----------------|----|
| Signature':''' |    |

#### **VOSATTENTESPOURCETACCOMPAGNEMENT:**





Responsable de stage ADEAR Tarn et Garonne 16 rue Jacques Cartier, 82000 Montauban

En cas de prise en charge spécifique, ledélais de prise en charge de l'inscription peut être plus long. Contactez nous au plus vite au : 06 46 74 70 69 ou adear82.ml@jeminstallepaysan.org

#### CONDITIONS GENERALES DE FORMATION DE L'ARDEAR OCCITANIE

#### **PUBLIC**

Les sessions sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation. Les personnes en démarches d'installation doivent nous contacter très en amont de la formation pour que nous leur indiquions les possibilités de financement et les démarches à effectuer (dans un délai minimal d'un mois avant le début de la formation).

Les autres personnes peuvent prendre contact avec le responsable de formation (ARDEAR) ou le responsable de stage (contact indiqué sur la fiche d'inscription : Adear 09, Adear 31, Addearg, Adear 82, ARDEAR Occitanie) pour vérifier si leur participation est possible.

Certaines formations sont aussi organisées pour les salariés des organismes professionnels agricoles et financées principalement par OCAPIAT.

Des prérequis sont éventuellement nécessaires (expérience professionnelle, formation antérieure, réalités techniques...) et sont précisés dans le descriptif des stages.

#### **ASPECTS PRATIQUES**

Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques du stage (dates, horaires, lieux, intervenants, programme détaillé) sont communiqués aux participants avant le démarrage de la formation.

Certaines personnes apportant un témoignage, certaines dates et certains lieux ne sont pas toujours connues au moment de l'édition du catalogue. Dans tous les cas, des précisions sont apportées dans le programme du stage.

Pour répondre aux disponibilités des agriculteurs, les journées démarrent généralement entre 8h30 et 10h et se terminent entre 16h et 18h. Dans certains cas, des horaires spécifiques sont proposés.

#### **COUT DES FORMATIONS**

Pour les adhérents, la majorité des formations sont financées par VIVEA, si éligibles et dans la limite de l'enveloppe disponible ou par d'autres financeurs (CPF, OPCO, Pôle Emploi, Conseil Départemental, etc). Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisés sur le programme du stage, dans le catalogue

ou sur demande. Pour les nonadhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée.

Le repas et les frais de déplacement sont à la charge des stagiaires.

#### CHEQUE DE CAUTION

Un chèque de caution peut être demandé. Contacter le responsable de la formation pour connaître les conditions d'annulation et de restitution du chèque.

#### **ATTESTATION**

Une attestation de formation est remise à chaque participant à l'issue du stage ainsi qu'une facture acquittée pour les formations payantes. ANNULATION

En cas de refus d'une formation par VIVEA, elle pourra être annulée ou les conditions financières pourront être modifiées.

Nous nous réservons la possibilité d'annuler ou de reporter à une date ultérieure une formation, notamment si le nombre de participants est insuffisant. Dans les cas d'une formation payante les conditions de rétractation sont précisées dans le contrat de formation.

#### **RECLAMATION**

Toute réclamation de stagiaire, portant sur le déroulement ou le contenu d'une formation, doit être formulée par écrit et transmise au responsable de stage ou à l'ARDEAR dans un délai de 15 jours après la clôture de la formation. Une réponse sera formulée au pétitionnaire dans un délai de 15 jours.